

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE	Tél : +32 (0) 67 55 47 37	Fax : +32 (0) 67 55 47 38	Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT	Tél : +32 (0) 69 67 21 00	Fax : +32 (0) 69 67 21 05	Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL	Tél : +32 (0) 71 43 82 11	Fax : +32 (0) 71 47 28 19	Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

RG1206 Linguistique néerlandaise			
Ancien Code	PERG1B26NDLS3	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEGB1260		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Caroline MALENGREAU (caroline.malengreau@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Mélanie BAELEN (melanie.baelen@helha.be) HELHa Loverval Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Selon activité : Néerlandais, Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder la langue néerlandaise avec ses futurs élèves. Une partie des éléments linguistiques travaillés rejoignent les savoirs abordés dans le Tronc Commun. Cette UE vient également compléter et renforcer l'UE1203: "Compétences langagières et culturelles en néerlandais".

Conformément au décret du 02.12.2021, une attention particulière sera portée à l'éducation aux médias, à l'EVRAS et au genre, ces dimensions devant être intégrées de manière transversale dans tous les axes de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 3 **Les compétences de l'organisateur et accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive**

- 3.1 Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant.e sera amené.e à acquérir des savoirs grammaticaux, lexicaux et phonétiques inhérents à la langue enseignée.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PERG1B26NDLS3A Linguistique néerlandaise

45 h / 3 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PERG1B26NDLS3A Linguistique néerlandaise

30

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

L'évaluation consiste en une évaluation intégrée.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en enseignement section 3 langues germaniques

HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL
Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Linguistique néerlandaise			
Ancien Code	13_PERG1B26NDLS3A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEGB1261		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	45 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Gladys HARDY (gladys.hardy@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Néerlandais		

2. Présentation

Introduction

Cette AA vise à préparer l'étudiant.e, d'un point de vue théorique et didactique, à aborder la langue néerlandaise avec ses futurs élèves.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Acquis d'apprentissage terminaux (cf. référentiel de compétences):

Compétence 3.1 - Démontrer une connaissance et une compréhension des processus d'apprentissage, des contenus disciplinaires au bénéfice de choix didactiques et méthodologiques pertinents en fonction du contexte d'enseignement et de l'état de la recherche

Acquis d'apprentissage spécifiques:

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d'identifier et d'utiliser les savoirs linguistiques (grammaticaux, lexicaux et phonologiques) théoriques abordés en soutien des compétences orales et écrites développées dans l'UE1203.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Découvrir et s'approprier :

- les catégories lexicales et leurs fonctions (avec une attention particulière au verbe) ;
- la structure de la phrase simple et complexe ;
- le vocabulaire de la vie courante;
- le système phonologique de la langue (avec une attention particulière sur les mots).

Démarches d'apprentissage

Lors des différentes séances en présence de l'enseignant.e, les étudiant.es découvriront (de manière inductive, déductive, magistrale et interactive) des éléments propres à la linguistique de la langue étudiée, qu'ils mettront ensuite en pratique au travers d'exercices variés.

Lors du travail en autonomie, les étudiants exploiteront différentes ressources proposées par l'enseignant.e pour acquérir une connaissance d'éléments linguistiques de base. Par exemple, les étudiant.es étudieront de manière autonome le lexique inhérent à des thématiques données. De la même façon, certains aspects grammaticaux peuvent être travaillés en autonomie selon les demandes de l'enseignant.e responsable.

La matière travaillée en autonomie pourra faire l'objet d'évaluations formatives, de présentations orales ou de travaux écrits lors des séances en présence de l'enseignant.e.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Feedback
- SAR (service d'aide à la réussite)
- Questionnement sur la méthode de travail (aidant au retour réflexif)
- Corrections des évaluations formatives et certificatives
- Entretiens individuels
- Tutorat
- ...

Sources et références

Livres/manuels:

- Hatier, D. (2015). *Grammaire illustrée du néerlandais*. Erasmé.
- Hatier, D. (2015). *Exercices illustrés de grammaire néerlandaise*. Erasmé. (+ correctif)

Dictionnaires/traducteurs en ligne:

- Mijnwoordenboek.nl
- Reverso.net
- Deepl.com

Sites internet:

- Wallangues.be
- Nedbox.be
- Ketnet.be

Applications mobiles:

- Babbel
- Duolingo

...

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- sources et références mentionnées ci-dessus;
- livres/manuels scolaires;
- exercices supplémentaires;
- ...

4. Modalités d'évaluation

Principe

Pendant le semestre, l'étudiant.e sera testé.e régulièrement de manière formative sur le contenu de l'AA (présentations orales, tests écrits, ...).

L'étudiant.e sera également évalué.e de manière certificative en fin de semestre lors d'un examen écrit. Il/Elle devra être capable d'identifier, restituer, appliquer et transférer dans des contextes inédits le lexique, la grammaire et les aspects phonologiques abordés.

La cote finale correspondra à l'addition de la moyenne pondérée de l'examen écrit (100%). Si l'étudiant.e souhaite signer l'examen, l'indication "PR" apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE. En cas de non présence et non signature, c'est

l'indication "PP" qui apparaîtra à l'AA et remontrera à l'UE.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 30

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).